

Charte des juges

1. Procédure de notation

Toutes les épreuves sont notées sur une base de 100 points répartis en un certain nombre de critères de notation. Ces critères seront plus ou moins nombreux selon la nature de l'épreuve ; cependant, un minimum de 15 critères est conseillé afin de départager les candidats sur une épreuve.

Les critères de notations et le barème seront communiqués aux candidats avant le début des épreuves, en même temps que le sujet final du concours.

Deux sortes de critères de notation permettent d'évaluer la performance des candidats : les critères objectifs et les critères subjectifs. Pour chacun d'entre eux, une procédure d'évaluation précise est mise en œuvre par les juges.

Les coordinateurs des juges organiseront une notation à blanc afin de s'assurer que les juges ont bien compris les critères et le système de notation. Une fois que le jury est cohérent dans sa notation, le coordinateur de juge lance la notation officielle.

1.1 Les Critères Objectifs

Pour ce type de notation, 2 juges sont nécessaires, 3 au maximum.

Il existe deux cas de figure pour noter des critères objectifs.

Premier cas de figure :

Les critères sont évalués sur des bases mesurables : dimensions, quantité, volume, poids... avec une tolérance prédéfinie.

Les juges évaluent uniquement la conformité du résultat en fonction de la tolérance définie.

La notation est de type binaire : le résultat est soit correct, soit incorrect.

Si le résultat est correct, le candidat obtient tous les points du barème.

S'il le résultat est incorrect, le candidat obtient 0.



Exemple dans l'épreuve Crochet :

- Critère : Utilisation de fil de 6 couleurs différentes au minimum.

- Barème : 5/100.

Le candidat a utilisé 5 couleurs, il obtient 0. Il en a utilisé 6 et plus, il obtient 5 points.

Dans l'exemple ci-dessous, les juges ont coché bon sur la fiche de notation, et le candidat obtiendra les 5 points du barème correspondant à ce critère.

Critères de notation	Barème	Notation Objective	
			
Utilisation de fil de 6 couleurs différentes au minimum	5/100	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Deuxième cas de figure :

Les critères sont évalués sur la base de pénalités à retirer du barème.

Exemple 1

Ébénisterie

Barème : 4 points.

Critère : Remplacement de pièce de bois après le début de l'épreuve : -2 points/pièce

- Le candidat n'a demandé le remplacement d'aucune pièce, il ne perd pas de points. Il obtient 4 points.
- Le candidat a demandé le remplacement d'une pièce, il perd 2 points. Il obtient 2 points.
- Le candidat a demandé le remplacement de deux pièces, il perd 4 points. Il obtient 0 points. (Voir tableau ci-dessous)

Critères de notation	Barème	Notation Objective
Remplacement de pièce après le début de l'épreuve (- 2 points par pièce)	4/100	0

Exemple 2 – Coiffure

Barème : 5

Critère : Infraction aux règles de sécurité et d'hygiène : -1 point/infraction

Le candidat n'a pas commis d'infraction, il ne perd pas de points. Il obtient 5 points.

Le candidat a commis une infraction, il perd 1 point. Il obtient 4 points.

Le candidat a commis 3 infractions, il perd 3 points. Il obtient 2 points. (Voir tableau ci-dessous)

Critères de notation	Barème	Notation Objective
<i>Infraction aux règles de compétition (- 1 point par infraction)</i>	5/100	2

1.2 Les Critères Subjectifs

Les critères subjectifs sont évalués sur des bases qualitatives non mesurables et donc sujettes à variation selon les évaluateurs.

Ces critères peuvent être notés idéalement par 5 juges ou à défaut par 3 juges.

Chaque juge attribue une note de 1 à 10 en utilisant des cartes de notation. On peut faire correspondre aux points les qualificatifs suivants :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Très mauvais	Mauvais	Insuffisant	Faible	Moyen	Suffisant	Plutôt bien	Bien	Très bien	Parfait

Ces cartes doivent être utilisées correctement : les juges choisissent leur note en secret et, au moment choisi par le coordinateur de juges, toutes les cartes sont présentées en même temps.

Notation avec 5 juges :

Le coordinateur de juge élimine systématiquement deux notes extrêmes : la plus basse et la plus haute. Les trois notes restantes doivent être dans un écart de 3 points maximum.

Notation avec 3 juges :

Il n'y a pas de note éliminée et les trois notes présentées doivent être dans un écart maximum de 3 points. Si ce n'est pas le cas, les juges notent à nouveau.

Exemple dans l'épreuve Ébénisterie, Critère : Aspect général du produit fini (7/100), noté par 5 juges.

Première notation :

Juge 1	Juge 2	Juge 3	Juge 4	Juge 5	Coord. juges
6	9	3	4	8	Non validé

Élimination des deux notes extrêmes 3 et 9. Comme l'écart entre les autres notes est supérieur à 3, le coordinateur de juge demande aux juges de noter à nouveau.

Seconde notation :

Juge 1	Juge 2	Juge 3	Juge 4	Juge 5	Coord. juges
6	8	4	4	7	Validé

Élimination des deux notes extrêmes 8 et 4. L'écart entre les autres notes est égal à 3. La notation est validée par le coordinateur de juges. Les 3 notes sont inscrites sur la fiche de notation, exemple ci-après.

Critères de notation	Barème	Notation Subjective (Écart : 3 pts max)		
		Note 1	Note 2	Note 3
<i>Aspect général du produit fini</i>	7/100	6	4	7

Les fiches de notation des épreuves doivent être signées par tous les juges et le coordinateur de juges avant d'être remises au Bureau des notations, où des secrétaires saisiront les notes des candidats dans le système de notation du concours, en présence du coordinateur de juges et des juges qui souhaitent vérifier cette saisie.

Pour l'exemple ci-dessus, le système applique la formule : moyenne des 3 notes multipliée par les 7 points du critère, divisé par 10.

$$(6+4+7) \div 3 \times 7 \div 10 = 3.96$$

Le candidat obtient 3,96 points pour ce critère.

1.3 Validation des notes

Une fois les notes rentrées dans le système, elles ne pourront plus être modifiées et le classement des candidats se fera automatiquement.

Pour chaque épreuve, une fiche avec le total des points et le classement des candidats sera imprimée au Bureau des notations. La fiche devra être signée par le jury de l'épreuve concernée (coordinateur des juges et l'ensemble des juges).

Le classement des candidats et leur total de points seront consultables uniquement dans le Bureau des notations par les responsables de délégation. Aucune information ne sera dévoilée par l'organisation avant la cérémonie de clôture.

2. Bureau des notations

Abilympics France met en place un Bureau des notations sur le site du concours.

Les coordinateurs de juges, accompagnés d'un ou plusieurs juges, remettront les fiches de notation à un membre de l'équipe du Bureau des notations qui saisira les notes dans le système de notation sous leur vigilance.

Le Bureau des notations est sous la responsabilité de la commission d'appel.

Le principal avantage de ce système est de permettre aux coordinateurs de juges et aux juges de se concentrer sur l'essentiel, c'est-à-dire le bon déroulement de leur épreuve et l'attribution d'une notation juste et équitable pour tous les candidats.

Une fois les notes rentrées dans le système, elles ne pourront plus être modifiées et le classement des candidats se fera automatiquement.

Pour chaque épreuve, une fiche avec le total des points et le classement de chaque candidat sera imprimée au Bureau des notations. Cette fiche devra être signée par le jury de l'épreuve concernée (coordinateur des juges et l'ensemble des juges).

Seuls les responsables de délégation seront habilités à consulter le classement des candidats, et ce uniquement au Bureau des notations. Aucune information ne sera dévoilée par l'organisation avant la cérémonie de clôture.

L'organisation recommande aux responsables de délégation et aux juges de ne pas dévoiler leurs résultats aux candidats, afin qu'ils puissent vivre pleinement la cérémonie de clôture.

3. Commission d'appel

La commission d'appel sera composée du président d'Abilympics International, d'un ancien juge international et du responsable métiers d'Abilympics France.

Son rôle consistera à veiller au bon déroulement des épreuves, à faire respecter la transparence et l'équité, et à superviser les notations.

En cas de litige sur une épreuve, cette commission intervient rapidement pour trouver une solution, donner un avertissement ou exclure une personne (juge ou candidat ayant commis une faute grave).

La commission effectuera également la prise en charge des recours.

4. Engagement des Juges

4.1 Définition d'un juge

Un juge est une personne possédant une grande expérience dans un métier, ou dans la pratique d'une technologie liée à l'épreuve à laquelle il se propose de participer.

4.2 Qualités personnelles et critères éthiques

Un juge est profondément motivé par la démarche Abilympics, c'est-à-dire de permettre à des personnes en situation de handicap d'exprimer pleinement leur talent et leurs compétences en participant à un concours.

Un juge est une personne intègre, honnête, juste et objective. Il est toujours prêt à coopérer dans un esprit positif pour permettre le bon déroulement du concours.

Il a pris connaissance du règlement du concours, de la méthode de notation et de l'engagement des juges qu'il a accepté et signé avant de participer au concours.

4.3 Nomination et accréditation

Chaque délégation pourra proposer un seul juge par épreuve. L'inscription se fera en ligne sur la plateforme d'inscription. Les candidatures seront étudiées et validées par Abilympics France, lors d'une commission de validation des juges. Un maximum de 5 Juges sera validé sur chaque épreuve par l'organisation.

4.4 Responsabilité

Avant de participer au concours, les juges devront prendre connaissance du règlement du concours, ainsi que de la charte des juges qui décrit la procédure de notation et l'engagement des juges. Ils devront ensuite signer et renvoyer ce document à l'organisation Abilympics France.

L'organisation Abilympics France compte sur la responsabilisation des jurys pour réussir ce concours. Les juges doivent se mettre au service d'une épreuve pour faciliter son déroulement, attribuer des notes justes à tous les candidats, parfois dans un temps assez court car certaines épreuves se termineront le deuxième jour vers 16h00. De la discipline et de l'organisation seront nécessaires aux jurys pour terminer les notations restantes au plus vite afin de ne pas bloquer la cérémonie de remise des médailles.

Avant tout, ils devront œuvrer dans un esprit de coopération positive.

4.5 Engagement des juges

Pendant toute la durée de l'épreuve, le juge s'engage à :

- Être présent et ne pas s'absenter sans prévenir le coordinateur des juges,
- Participer à la notation dans un esprit d'équité, selon les instructions du coordinateur de juges,

- Aider au bon déroulement de l'épreuve en participant aux différentes tâches attribuées par le coordinateur des juges (contrôle des caisses à outils, participer à la sécurité, surveiller les candidats, faire respecter le planning de concours, ses horaires, participer au briefing et débriefing quotidien...),
- Signer toutes les fiches de notation du jour avant de quitter l'espace de l'épreuve,
- Participer à la procédure d'amélioration du concours Abilympics (4.6).

Le juge s'engage également à ne pas :

- Sur-noter certains candidats et en sous-noter d'autres,
- Gêner les candidats et le bon déroulement de l'épreuve,
- Donner des informations concernant l'épreuve à des candidats, à des personnes du public ou à des représentants de délégation,
- Saisir les notes des candidats sur tous supports, y compris tous types de matériel informatique,
- Communiquer les notes des candidats ou le classement avant la diffusion officielle.

Abilympics France se réserve le droit de mettre immédiatement fin à la mission d'un juge dans le cas d'un comportement non conforme aux engagements décrits ci-dessus et de demander au jury d'annuler les notations auxquelles il a participé et de noter à nouveau.

Je soussigné, _____, reconnais avoir pris connaissance du règlement et des engagements liés à la mission de Juge, que j'accepte.

Délégation :

Je souhaite participer en tant que juge à l'épreuve :

Signature